



AEEIBO, CNP IBODE, Collectif Inter-Blocs, SNIBO, UNAIBODE & SOFERIBO

Communiqué

Duquesne de la Santé

L'expérience de la crise sanitaire a mis à jour clairement des aspects dysfonctionnant de notre système de santé :

- Une insuffisance dans l'investissement et dans la maintenance du système de santé
- Une incapacité d'anticipation du système,
- Une grande difficulté d'adaptation qui, même si elle a été réalisée, s'est faite dans la douleur tant l'impréparation était criante
- La crise sanitaire a révélé le cruel manque de vision de notre gouvernement et révélé les failles d'un système inefficace. En outre, elle a mis au jour cette incapacité à anticiper et prévoir. Elle a démontré que cette vision technocratique, économique et médico centrée ne convient plus à l'évolution efficiente de la santé. Pourtant, le personnel soignant dans son ensemble a su, avec efficacité, s'adapter, se réorganiser (réorganisation des services en des temps records, changement de postes, soutien à d'autres régions) et faire preuve d'une gestion interprofessionnelle qui aura permis au système de tenir... Pour autant, cela ne doit pas occulter les véritables problématiques liées à la formation que nous dénonçons depuis de nombreuses années. Le gouvernement doit inévitablement investir dans la formation des soignants pour qu'ils n'aient plus à « s'adapter » au risque de se mettre en danger et pour la qualité de la prise en soins des patients.
- Une insuffisance matérielle et logistique
- Une insuffisance d'effectifs allant jusqu'à la nécessité de recruter et de réquisitionner des étudiants qui étaient en cours de formation et n'étaient pas suffisamment formés, ni suffisamment préparés et mis dans des situations de travail qu'ils ne pouvaient pas toujours maîtriser.
- ...

Ainsi, nous postulons, dans un système de santé, pensé non pas comme un coût, mais comme un investissement (investir dans une population en santé c'est donc investir dans l'économie), que la formation et la formation continue au service de l'exercice du métier d'IBODE et de leurs pratiques infirmières sont une plus-value et un gage de

qualité, de sécurité, d'efficacité, ..., que celles-ci doivent s'inscrire obligatoirement dans un "parcours professionnel", de la prise de poste initiale à la fin de la carrière, permettant une formation professionnalisante afin de maîtriser tous les aspects du métier et de garantir, tout au long de la vie professionnelle, une actualisation des connaissances et des pratiques assurant la continuité et la pérennisation de la qualité, de la sécurité des soins apportés aux patients.

Parce que nous sommes au cœur du système, nous proposons, pour améliorer l'organisation des soins, en ce qui concerne les infirmiers travaillant au bloc opératoire, pour la prise en soins du patient :

1. Une obligation de formation complémentaire à la formation IDE, avant la prise de poste, permettant une adaptation à l'emploi suffisamment importante pour aborder tous les domaines permettant un exercice minimisant les risques encourus par l'IDE, par les collaborateurs, au service des soins en bloc opératoire pour le patient. Cette formation pourrait ensuite être reconnue dans le cursus diplômant.
2. Une obligation contractuelle, incontournable et non dérogeable d'engagement dans la formation IBODE dans les cinq ans suivant le recrutement de la personne, engagement de l'IDE mais aussi de l'établissement qui ne peut déroger à cette règle.
3. Une reprise des travaux de réingénierie de la formation IBODE, initiée depuis 2008 mais qui a trop souvent été renvoyée aux calendes grecques, en 4 semestres universitaires, donnant aux apprenants IBODE un véritable statut d'étudiant et un diplôme au grade Master. Et comme le prévoit le plan santé 2022 dans la partie "adapter les formations aux enjeux de santé" où il est dit que "l'universitarisation en cours des professions paramédicales constitue un levier puissant pour accompagner ce profond mouvement de réforme", il s'agit de permettre de créer une culture commune des professionnels de santé, afin de simplifier et décloisonner les cursus de formation.
4. Améliorer l'accès au diplôme par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience en pensant un véritable parcours d'accompagnement des candidats et leur permettre d'obtenir le diplôme.
5. Pour les IDE bénéficiant des "mesures transitoires" prévues par l'arrêté du 31 juillet 2019, nous demandons que l'autorisation dérogatoire d'exercice de certains actes exclusifs, initialement réservés aux IBODE qui bénéficient non seulement d'une formation supplémentaire spécifiquement sur ces actes mais aussi d'un accompagnement sur le terrain par les professionnels tout au long de leur parcours, autorisation d'exercice pour laquelle tous les IBODE et leurs organisations n'étaient pas favorables et avaient protesté, soit assortie d'une obligation de formation IBODE dans les 5 années suivant la dite autorisation.
6. Une obligation de plan d'actualisation des connaissances et des pratiques pour tous les IBODE, tout au long de leur carrière, quel que soit le mode d'exercice, public ou privé, prévu par les établissements employeurs sans dérogation possible.
7. Une revalorisation et une reconnaissance effectives qui se traduisent par une politique salariale attractive et digne.

Alain CARTIGNY

Président du CNP IBODE